

Décret portant liquidation de diverses parties de la dette de l'Etat, lors de la séance du 21 août 1791

Louis-Prosper Lofficial

Citer ce document / Cite this document :

Lofficial Louis-Prosper. Décret portant liquidation de diverses parties de la dette de l'Etat, lors de la séance du 21 août 1791.
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris :
Librairie Administrative P. Dupont, 1888. pp. 606-608;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12194_t1_0606_0000_3

Fichier pdf généré le 05/05/2020

d'Acosta, qui envoie à l'Assemblée nationale deux pétitions, dont la première est relative à l'administration des forêts, et l'autre concerne l'imposition des bois : il y joint un exemplaire des ouvrages qu'il a publiés depuis 10 ans.

(Le renvoi de ces pièces au comité des domaines est ordonné.)

M. le **Président** lit une *lettre de M. Baudon*, qui demande à être entendu à la barre, à la séance du lendemain.

(Cette proposition, mise aux voix, est décrétée.)

M. **Lofficiel**, au nom du comité de judicature et central de liquidation, présente un projet de décret portant liquidation et remboursement de diverses parties de la dette de l'Etat.

Ce projet de décret est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapporteur du comité de judicature et du comité central de liquidation, qui lui a rendu compte du résultat des opérations du commissaire du roi, directeur général de la liquidation, dont l'état suit :

Résultat des rapports de liquidation d'offices remis au comité de judicature, par le commissaire du roi, directeur général de la liquidation, le 12 août 1791, savoir :

Argilly, châtellenie.....	1,203 l.	4 s.	» d.
Angers, jurés-priseurs.....	96,444	16	»
Argentan, grenier à sel.....	29,817	19	»
Andelot, prévôté royale (addition).....	3,314	17	4
Aix, chancellerie (addition).....	106,025	10	»
Andelys, Vernon et Gournay, élection.....	35,298	2	9
Angers, grenier à sel.....	61,610	14	»
Arles, jurés-priseurs.....	3,400	»	»
Aubusson, dépôt des sels.....	32,324	7	»
Albi, siège du bout du pont.....	4,831	14	»
Alsace, chancellerie (addition).....	249,356	14	»
Albi, viguerie.....	11,824	12	»
Alençon, procureurs au bureau des finances.....	10,298	5	»
Beaufort-Montmorency, grenier à sel.....	29,417	2	11
Bourges, procureurs au bailliage.....	97,652	15	»
Briançon, bailliage.....	48,471	12	»
Briey, jurés-priseurs.....	6,794	2	2
Bayeux, traites foraines (addition).....	3,125	8	»
Bar-le-Duc, procureurs au bailliage.....	108,845	4	5
Bordeaux, chancellerie (addition).....	581,408	7	»
Besançon, bailliage (addition).....	21,066	15	»
Bordeaux, parlement (addition).....	359,126	»	7
Châteauneuf-en-Thimerais, maîtrise.....	61,591	6	4
Courcy, forêt d'Orléans, maîtrise.....	23,702	13	4
Châtillon-sur-Seine, grenier à sel.....	25,475	5	5
Clermont-en-Beauvoisis, élection.....	24,536	11	»
Coutances, jurés-priseurs.....	10,080	14	»
Calais, eaux et forêts.....	32,068	1	9
Caen, bailliage et présidial (addition).....	95,853	15	10
Coutances et Cérances, jurés-priseurs.....	4,437	2	8
Châtillon-sur-Indre, jurés-priseurs.....	918	4	4
Calais, siège royal.....	40,184	10	4
Chinon, bailliage.....	79,087	16	7
Châlons-sur-Marne, élection.....	109,387	»	5
Cany, bailliage.....	30,895	2	»
Confolens, élection (addition).....	27,502	16	8
Chiverny, grenier à sel.....	6,075	6	»
Clermont-Ferrand, cour des aides (addition).....	26,015	»	»
Cognac, élection (addition).....	12,154	10	»
Châlons, bureau des finances (addition).....	50,675	17	10
Chartres, bailliage et siège présidial.....	68,824	1	8
Caen, municipalité.....	7,920	»	»
Dun-le-Roy, grenier à sel.....	17,186	11	4
Dun-le-Roy, jurés-priseurs.....	1,049	7	6
Dijon, eaux-et-forêts.....	152,001	19	»
Dijon, chancellerie (addition).....	262,018	10	»
Dourdan, bailliage.....	17,924	1	8
Etampes, bailliage.....	93,794	5	»
Evreux, grand bailli-d'épée.....	12,219	4	»
Etain, municipalité.....	17,295	2	»
Fismes, bailliage royal.....	5,394	13	4
Flandres, chancellerie (addition).....	226,900	3	»
Guibray, sénéchaussée des foires.....	9,127	»	»
Gray, traites et gabelles.....	7,601	8	8
Gaillac, siège royal.....	7,708	10	8

Honfleur, dépôt des sels.....	28,748	l.	12	s.	7	d.
Harfleur, grenier à sel.....	20,277		12			
Issoudun, 1 procureur au bailliage (addition).....	643		7			
Loudun, procureurs du bailliage.....	39,815		5		4	
La Ferté-Bernard, grenier à sel.....	64,981		5		9	
Langres, traites foraines.....	15,523		1		4	
L'Isle, bureau des finances (réformation).....	173,557		14		11	
L'Isle, gouvernance.....	271,660		19		4	
Le Quesnoy, procureurs au bailliage.....	49,374		10		11	
Limoges, procureurs au présidial.....	112,487		14		10	
La Sauvetat de Caumont, prévôté royale.....	1,365		12		8	
Le Mans, municipalité.....	42,380		3		4	
Le Mans, procureurs en la sénéchaussée.....	67,631		17			
Le Mans et la Flèche, jurés-priseurs.....	31,665		9			
Moncontour, municipalité.....	1,478		4		6	
Montmédy, prévôté royale.....	13,297		6		4	
Montargis, municipalité.....	4,077		18		8	
Montluçon, élection (addition).....	121,126		18		8	
Melun, certificateurs des criées.....	5,518		8		9	
Melun, grenier à sel (addition).....	3,262		18		4	
Montivilliers, siège de police.....	15,385		9		8	
Montivilliers, bailliage et vicomté.....	38,872		2		10	
Montdidier, procureurs au bailliage.....	49,807		11			
Marennes, élection.....	19,361		17		8	
Metz, monnaie.....	7,348					
Nancy, chancellerie (addition).....	181,969		17			
Nantes, huissiers audienciers au présidial (addition).....	39,390		19		4	
Orbec et Bernay, bailliage (addition).....	46,200					
Orient, procureurs à l'amirauté.....	4,552		1		4	
Pont-de-l'Arche, municipalité.....	1,200					
Paris, emballeurs de la douane.....	242,112		17		05	
Paris, réformation d'un office d'huissier à cheval.....	310					
Paris, compagnie de la connétablie, gendarmerie et maréchaussée de France.....	479,746		6		8	
Paris, siège général de la connétablie et maréchaussée de France à la table de marbre.....	205,338		8			
Paris, substituts du Châtelet.....	571,893		13		4	
Paris, chambre des comptes (addition).....	5,067,096		17		3	
Paris, commissaires de la connétablie.....	15,000					
Paris, 2 greffiers au Châtelet (addition).....	146,096		17		4	
Paris, procureurs au parlement (addition).....	904,997		8		5	
Paris, expéditions en cour de Rome.....	1,429,025		12		4	
Provins, procureurs au bailliage.....	22,515		1		4	
Pont-Audemer, élection.....	102,326		16		4	
Pont-Audemer, grenier à sel (addition).....	29,532		11		3	
Poitiers, procureurs en la sénéchaussée (addition).....	21,879		11		6	
Pau, substituts du parlement.....	87,592				4	
Perpignan, chancellerie (addition).....	84,959		7			
Pont-de-l'Arche, bailliage.....	20,022		17			
Rennes, huissiers des requêtes au parlement.....	38,250		13			
Rennes, parlement (conseillers).....	77,667		6		6	
Rouen, élection.....	90,427		10		2	
Rouen, chancellerie.....	277,265		9			
Rouen, substituts du parlement.....	40,128		2		4	
Reims, élection (addition).....	17,074		3		6	
Reims, bailliage (addition).....	3,331		18			
Roye, bailliage (élection).....	13,161		14		8	
Saint-Germain-en-Laye, maîtrise des eaux et forêts.....	188,534		6		10	
Saint-Valery, traites foraines.....	6,133		5		10	
Saint-Valery-sur-Somme, dépôt des sels.....	20,722		4		8	
Saint-Nicolas, municipalité.....	31,101		18		8	
Semur-en-Auxois, grenier à sel.....	27,469		8		2	
Saulieu, bailliage et chancellerie.....	49,410		7		8	
Saintes, réformation d'un office de juré priseur.....	200					
Saint-Yrieix, jurés-priseurs.....	1,035		2			
Senlis, présidial.....	75,652		16			
Senlis, jurés-priseurs du bailliage.....	15,834		18			
Saint-Yvery, judicature royale.....	1,083		13		4	
Saint-Malo, municipalité.....	77,000		14			
Sainte-Menehould, jurés-priseurs.....	25,448		15			
Sainte-Menehould, 2 huissiers du bailliage (addition).....	1,883		17			
Saint-Pierre-le-Moustier, bailliage.....	8,202					
Saint-Jean-de-Losne, bailliage.....	13,445		14			
Sainte-Suzanne, grenier à sel.....	22,838		4			
Sainte-Suzanne, bailliage.....	14,101		6		8	

Saint-Maixent, municipalité.....	6,541	l.	12	s.	»	d.
Salins, saulneries, eaux et forêts.....	220,606		14		»	
Toulouse, substituts du parlement.....	63,282		13		8	
Toulouse, greffier de la bourse des marchands.....	25,578		1		»	
Tours et Blois, jurés-priiseurs.....	4,568		9		7	
Troyes, eaux et forêts (addition).....	22,887		9		»	
Thionville, bailliage (addition).....	27,377		10		4	
Verdun, bailliage (addition).....	2,826		6		8	
Valence, sénéchaussée.....	87,628		9		8	
Valenciennes, municipalité.....	272,377		11		6	
Vendôme, municipalité.....	12,316		15		4	
Versailles, jurés-priiseurs.....	101,525		5		7	
Vaucouleurs, traites foraines.....	1,744		19		4	
Ville-neuve-le-Roy, bailliage.....	24,508		5		»	
Verneuil, bailliage.....	39,368		7		4	
Vassy, procureurs en la prévôté.....	3,069		12		8	
Bailleul, bailliage et présidial.....	63,739		4		»	
Limoges, réformation de l'office de greffier de police.....	100		»		»	
Le Mans, réformation d'un office au grenier à sel.....	90		17		»	
Poitiers, sergent-royal à la résidence de Chantemerle.....	448		9		»	
Paray-le-Monial, grenier à s. l.....	20,945		15		8	
Paris, cours des aides (addition).....	1,895,153		13		10	
Paris, réformation d'un office de procureur au parlement.....	6,717		12		2	
Pau, procureurs au parlement.....	301,281		2		8	
Rennes, huissiers au parlement.....	180,628		8		7	
Paris, cours des aides (huissiers).....	111,625		7		»	
Clermont-Ferrand, référendaires en la chancellerie.....	14,047		3		»	
Offices donnés en don patriotique.....	179,242		13		8	
Perruquiers de Bourges.....	34,200		»		»	
Perruquiers de Roanne.....	5,287		6		8	
Perruquiers de Nemours.....	2,181		6		8	
Perruquiers de Vesoul.....	841		6		8	

Total, dix-neuf millions deux cent soixante-un mille neuf l. onze s., ci. 19,261,009 l. 11 s. » d.

Les dettes dont la nation est chargée montent à 1,600,563 l. 14 s. 8 d.

Les dettes actives dont elle profite ne montent qu'à 1,003,925 9 11

Différence à la charge de la nation 596,638 l. 4 s. 9 d.

« Décrète que, conformément audit résultat, il sera payé, par la caisse de l'extraordinaire, la somme de 19,261,009 livres 11 sous, à l'effet de quoi les reconnaissances définitives de liquidation seront expédiées aux officiers liquidés, en satisfaisant, par eux, aux formalités prescrites aux précédents décrets. »

M. Lofficiel, rapporteur. A l'occasion de ce projet de décret, je propose à l'Assemblée de décréter que ceux qui ont fait à la nation l'abandon de leurs offices ne puissent en répéter les accessoires.

M. Guillaume. Cette disposition est injuste; elle payerait d'ingratitude les citoyens qui, les premiers, ont eu le patriotisme de venir au secours de la chose publique.

M. Camus. La plupart des titulaires qui réclament leur marc d'or n'ont pas payé le centième denier.

M. Lofficiel, rapporteur. Il n'y en a qu'un qui se trouve dans ce cas.

(L'Assemblée, consultée, adopte le projet de décret présenté par M. Lofficiel.

M. Lofficiel, rapporteur, présente ensuite un projet de décret relatif à la délivrance des reconnaissances définitives de liquidation des offices donnés en dons patriotiques.

Ce projet de décret est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport des comités central de liquidation et de judicature, décrète que le commissaire du roi, directeur général de la liquidation, est autorisé à délivrer au sieur Le Conteulx, trésorier de la caisse de l'extraordinaire, et, en cette qualité, chargé des dons patriotiques, toutes reconnaissances définitives de chacun des offices liquidés par le décret de ce jour, et donnés sans restriction, ou seulement des coupures à l'égard de ceux qui n'auront été donnés qu'en partie, sur la simple quittance et décharge du sieur Le Conteulx, à la charge par lui de rapporter un certificat de non-opposition sur chaque titulaire, dans le cas où le titulaire ne rapporterait pas lui-même ce certificat; auquel cas le conservateur des hypothèques sera tenu de délivrer, sans frais, au sieur Le Conteulx, audit nom, tous certificats de non-opposition ou extraits d'opposition requis et nécessaires.

« Les titulaires qui auront fait réserve expresse des frais de provision et autres accessoires en recevront le remboursement. »

M. Guillaume. Je demande, comme disposition additionnelle, que tout titulaire d'office qui réclamera les accessoires d'une charge dont il aura fait don en soit remboursé à la déduction du centième denier, s'il est dû.

(L'Assemblée, consultée, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la motion de M. Guil-